



BULLETIN D'ADHESION 2021

LA SOCIETE

- DENOMINATION SOCIALE : _____
- FORME JURIDIQUE : _____
- ADRESSE SIEGE SOCIAL : _____
- CODE SIRET : _____
- NUMERO ORIAS : _____
- SITE WEB : _____

REPRESENTANT LEGAL

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- TELEPHONE : _____
- E-Mail : _____

CONTACT (Si différent)

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- TELEPHONE : _____
- E-Mail : _____

EFFECTIF

Nombre de Dirigeants (A)	
Nombre d'IOBSP (salariés) (B)	
Nombre de MIOBSP (exclusifs et sous enseigne)(C)	
EFFECTIF GLOBAL EN IOBSP (=A+B+C)	



MONTANT DE LA COTISATION APIC (A)

*Cocher la (les) case(s) correspondante(s)

Effectif global en IOBSP	Cotisation pour l'année civile	Cocher*
1 personne	350 euros	
Entre 2 et 5 personnes	750 euros	
Entre 6 et 9 personnes	1 400 euros	
Entre 10 et 15 personnes	2 400 euros	
Entre 16 et 20 personnes	3 400 euros	
Entre 21 et 50 personnes	4 500 euros	
Entre 51 et 99 personnes	5 000 euros	
Supérieur à 100 personnes	5 500 euros	

Les cotisations sont réglées par appel annuel (année civile). La première cotisation annuelle d'un nouvel adhérent est due quelle que soit la date d'admission dans l'association, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

DEVIGNY MEDIATION (B)

(MEDIATEUR A LA CONSOMMATION)

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, tout professionnel a l'obligation de désigner un médiateur à la consommation (art L.612-1 du Code de la Consommation).

L'APIC, en signant une convention-cadre avec la société DEVIGNY MEDIATION pour une durée de trois ans (à compter du 01/01/2019), vous donne la possibilité de désigner un médiateur compétent de manière simplifiée et à des tarifs spécialement négociés par l'APIC.

ATTENTION : Si, en tant qu'adhérent APIC, vous l'avez désigné en 2020, vous devez à nouveau la désigner en 2021.

La cotisation annuelle est de 5 € HT, soit 6 € TTC par entité juridique immatriculée à l'ORIAS* (c'est-à-dire votre entreprise et vos MIOBSP exclusifs et sous enseigne). Celle-ci est collectée par l'APIC puis reversée à DEVIGNY MEDIATION.

J'ai déjà désigné un médiateur à la consommation, il s'agit de :

Je désigne DEVIGNY MEDIATION : € TTC x * = € TTC

Vous n'avez plus qu'à cliquer [ici](#) pour adhérer individuellement à DEVIGNY MEDIATION sur son site internet afin de pouvoir bénéficier de ses services.

TOTAL COTISATION (A+B)

Cotisation APIC (A)	Cotisation DEVIGNY MEDIATION (B)	TOTAL
.....€	+€€

Règlement : l'APIC a mis en place un système sécurisé, simple et rapide de paiement en ligne. Après réception de votre dossier complet, nous vous transmettons un lien vers la plate-forme de paiement « Systempay ».

Documents à nous retourner à adhesion@apicfrance.asso.fr :

- Le bulletin d'adhésion + annexe
- Le Code de bonne conduite paraphé et signé,
- Un extrait K-bis de votre société de moins de trois mois,
- Votre attestation ORIAS (à jour).
- Votre attestation de Responsabilité Civile Professionnelle de l'année en cours,
- Une copie de la pièce d'identité du gérant (en cours de validité)



Quelques informations supplémentaires :

VOTRE SECTEUR PRINCIPAL D'ACTIVITE

Ces informations nous permettent simplement de chiffrer le poids de l'APIC lorsque nous menons des actions auprès des autorités

	Courtier	MNE	ME	MIOB
Crédit immobilier				
Regroupement de crédits				
Crédit consommation				
Prêt professionnel				

Volume de crédits débloqués en 2020 :

- Nombre de prêts : -----
- Montant total (€) : -----

Comment avez-vous connu l'APIC ? -----

FONCTIONNEMENT DE L'APIC

Voix délibératives aux décisions de l'APIC

Effectif global de la Société	Nombres de Voix
1	1 voix
2 à 5	5 voix
6 à 9	10 voix
10 à 15	20 voix
16 à 20	30 voix
21 à 50	50 voix
51 à 99	75 voix
Supérieur à 100	100 voix

Note :

Les informations collectées par l'APIC, dans le cadre de votre demande d'adhésion, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion et le suivi de votre adhésion. Sur ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation de traitement et de portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour exercer ces droits, envoyez un courrier postal accompagné d'un justificatif d'identité, au Secrétariat Général de l'association : 36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 PARIS. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou de l'Autorité de Contrôle à la Protection des Données de votre lieu de résidence.

Je ne souhaite pas que mes données personnelles soient communiquées à des partenaires de l'APIC (salons, formations,...)

A :

Le :

Signature du représentant :

*Annexe : Liste des MIOBSP